

Informations sur les contrats passés par Guillaume Guynament Sieur de Lesmabon début 17ème Cote 1E2148.

Inventaire des images par Jérôme Caouën.

Table des actes image 2 et 3

1- 9/02/1614 Contrat passé entre Guillaume Pierrefort et Gilette Jegou fermiers du domaine du roi à Carhaix et Guillaume Guynament pour une terre nommée les prairies du Duc faisant parties du domaine de franc fief situées plus bas que le moulin de Bourneuff et entre le dit moulin et un pont nommé Pont an Milin Nevez et plusieurs autres situées autour du moulin et son étang. (image 3)

2- 3/11/1613 Action en justice Guillaume Guynament des contrats passés par son père Morice Guynament. Guillaume Jannou et Françoise Rivoallen sa femme héritière de feu Anne Billyou elle même fille de Yvon Billyou et Marye Menoret sa femme en première noce, la dite Menoret fille de Noble Bertrand Menoret (Contrat du 19/06/1586). Messire Jan Jannou prêtre frère germain du dit Guillaume. Ils vendent plusieurs maisons et terres situées à Lesmabon appartenant autrefois à Bertrand Menoret. Autre parcelle récupéré par héritage de feu Yvon Jouhan fils de Marye Menoret et Guillaume Jouhan. Les dites Anne Billyou et Yvon Jouhan décédés sans hoir de corps. (images 4 à 6).

Suite du même contrat ou Bertrand Menoret possède apparemment la terre de Lesmabon et y habitait. Il est question de Yvon Jouhan fils de Guillaume et Marye Menoret et Vincent Lucas époux de Plesou Thomas fille de Mahé Thomas ont rachetés le dit contrat, le 10/12/1613 et le 5/03/1614.

Il semble que l'héritage soit parvenu à Françoise Rivoalen fille de Hervé et Anne Menoret elle même fille de Bertrand Menoret. (Image 6 à 9).

3- 31/12/1612 Contrat entre Noble-homme Mathurin Thomas Sieur de la villemain(demeurant au manoir de Mesgueau en Plougasnou) et Pierre Thomas son fils Sieur du Treusguern époux de Renée de Keroual (demeurant au manoir du Treusguern en Plougonver) et Yves Gueznou (demeurant au lieu de Kerroux en Duault) vendent à Guillaume Guynament des terres situées à Kereven, Kerivoallen, des héritages de feu écuyer Yves de Kergroas (contrat du 13/04/1581) qu'il vendit à feu Maitre Jan Gueznou père du dit Yves. (Images 9 et 13)

4- 12/09/1612 Contrat entre noble Guillaume Guynement et Anne Guillou femme de Jan Le Bouchis demeurant à Kerenmelin au prieuré de Landugen des successions de Marguerite Le Goff mère de Anne Guillou pour des terres au village de Tregonval tenu à présent par Pierre Lolivyer et Anne Le Lulez sa femme, Lorans Le Minter et catherine Le Lulez sa femme, Jan Le Chicquat et ? Bercot sa femme (images 13 et 14)

5- 22/11/1613 Contrat entre Noble Guillaume Guynement et Morice (demeurant à Kerdaguet) et Bertrand Guenegou (demeurant à Garzanvezan à Landugen) pour de terres à Kerlarin échues de la succession de feu Anne Billyou mère du dit Morice et aieul du dit Bertrand acquis par feu Allain Auffret mari en seconde noce de la dite Anne Billyou avec par contrat du 11/02/1580 de feu Maury Moingoff et Ollivyer Guillou.

6- 8/01/1609 Contrat entre Noble Guillaume Guynement et Pierre Le Parcheminer demeurant à Kerherviou en Duault lui cédant des terres à Landugen. (Image 15 et 16)

7- 1/05/1613 Contrat entre Noble Guillaume Guynement et Pierre Le Bontez demeurant au village de Tregonval pour des terres près du moulin de Lesmabon et restellou échues de la succession de feu son cousin Louys Le Bastard mort sans hoir par la représentation de feu Janne Le Bastard sa mère (image 16 à 18)

8- 2/04/1614 Contrat entre Noble Guillaume Guynement et Louys Cottonec demeurant à Kerguillé Uhellaff pour des terres situées à Lesmabon (images 18 et 19)

9- 2/04/1614 Contrat entre Noble Guillaume Guynement et Allain Guillou demeurant au village de Henglaou pour des terres aux appartenances de Kerlarin (images 19 et 20)

10- 1/01/1614 Contrat entre Noble Guillaume Guynement et Mahé Baneat demeurant au village de Bourgneuff pour une maison et des terres au Bourneuff (image 20 et 21).

11- 26/02/1614 Contrat entre Noble Guillaume Guynement comme procureur de Damoiselle Marye Guynement sa sœur a cédé à Jan Borcallac le jeune du Penker en Calanhel pour des terres situées au Penker en Calanhel (Images 21 et 22).

12- 2/10/1614 Contrat entre Noble Guillaume Guynement et maître Pierre Mevel procureur d'écuyer Pierre Thomas Sieur du Treusguern sur des terres situées à Kereven avec récapitulation des dates des transactions et Jan Bihan demeurant à Kereven et Louys Cottonec marie de Marye Bihan demeurant à Kerguillé Uhellanff locataires des terres achetées par le dit Guynement. (Images 22 et 23).

13- 23/11/1613 Contrat entre Noble Guillaume Guynement et Françoise Rivoallen et Guillaume Jannou son mari concernant le Parc Bihan et le trouble de la vente par Plesou Thomas épouse de Vincent Lucas vendu une première fois par feu Yvon Jouhan (Image 23 et 24) voir rappel contrat n°2.

14- 3/12/1614 Contrat entre Noble Guillaume Guynement a baillé à Pierre Le Parcheminier et Marye Le Moign sa femme demeurant à Kerhervyou maison, courtil et terres à Kergouroch, la Villeneuve. (Images 24 et 25).

Second contrat avec les mêmes personnes ci-dessus pour des terres situées aux appartenances de la montagne nommée Menez an Goff au Prieuré de Landugen. Le 28/01/1615. (Image 26)

15- 15/06/1615 Contrat entre écuyer Guillaume Guynement Sieur de Lesmabon et Pierre Le Bontez et Marguerite Le Jouch sa femme demeurant au village de Tregonval pour des terres situées aux appartenances de Tregonval en parties au Sieur de Lesmabon et l'autre au Sieur de Kermabilliou et Kergueguen et autre partie à Lorans Bercot.

Autre contrat passé entre les mêmes personnes le 1/07/1615.

Autre contrat passé entre les mêmes personnes le 15/06/1615 (Images 26 à 29)

16- 4/11/1615 Procédure à la cour de Carhaix entre écuyer Guillaume Guynement et Morice demeurant à Kerdaguet et Bertrand Guenegou au Parc-Duault défendeurs que feu Hervé Billiou leur oncle maternel avait été plusieurs années en mariage avec Janne Jegou et avaient plusieurs acquêts au village de Kerlarin. Le dit Guillaume Guynement disant que les acquêts lui appartenant ayant succédé noblement à écuyer Pierre Guynement qui avait fait les acquêts à la dite Janne Jegou veuve de Jan Guillou son mari en seconde noce. Ils sont condamnés à payer Bertrand 57 livres et Morice 54 livres. (Images 29 à 31)

17- 30/03/1616 Accord au sujet du partage entre feu Morice Guynement et feu Vincent Henry, Hellaine Auffret et Marye Le Fou concernant un chemin de servitude pour le Parc Menez Bras serait depuis échu à Henry Le Fou et pour feu Radégonde Le Fou sa fille décédée sans hoir et serait échu à Pierre Corgat demeurant à Kerroch mari de Catherine Guillaume, Jan et Guenolay Calvez demeurant au Crenvez en Restellou en Botmel. Ils ont transigé avec Guillaume Guynement fils aîné et principal héritier de Morice. Le Parc Menez Bihan acquêt de Guillaume Guynement de Christian Le Merdy et Janne Le Fou sa femme échue de la succession de Radégonde Le fou.

Pour accéder à leur parc, ils sont obligés d'emprunter le chemin de servitude passant dans le pré de Guillaume Guynement.

La moitié d'un courtil appartenant à feu Radégonde Le Fou fille de Henry l'autre à Jan Losech et Janette Le Fou sa femme. Hamon Le Briz époux de Janne Le Fou présents à la transaction détenteurs du lieu noble du Crenvez sous le dit sieur de lesmabon. (Images 31 à 32).

18- 20/07/1616 Contrat entre Guillaume Guynement et Vincent Calvez demeurant à La Bastille en Botmel pour le convenant Thouboulic au Crenvez en Botmel avec ses maisons, prairies, courtils, issues etc... (Images 32 à 34) Il y a deux contrats pour les mêmes personnes.

19- 25/01/1617 Contrat entre écuyer Guillaume Guynement et Pierre Le Bontez demeurant à Tregonval ont faits échange et contre échange de terres et délaissé une pièce de terre nommée Parc an Gueznou à Guerblas lui appartenant en fond et propriété sous le Roy sous messire en sa juridiction de Carhaix (voir contrats en 7 et 15) (Images 35 et 36).

20- 18/01/1617 Contrat pour le Parc Lan situé à Kergouroch entre Pierre Le Parcheminer demeurant au village de Kerherviou cerné sur les terres aux enfants de feu Henry Le Floch et celle de Jan Le Bouchis et l'acquéreur ci-après du manoir à écuyer Guillaume Guynement (Images 36 et 37)

21- 12/09/1612 Contrat entre Guillaume Guynement achetant à Jan Le Bouchis et Anne Guillou sa femme demeurant à La Villeneuve au Prieuré de Landugen pour des terres situées aux appartenances de Roscollet et Toulhuibet nommées Rosguillou et Prat Guillou. (Image 38)

22- 20/11/1617 Contrat entre Noble-homme René de Bahuno époux de Demoiselle Nicolle Rolland sa femme Sieur et Dame de Kerliviry, Kerdison, Kernyguen, Kerjulou demeurant en leur lieu de Kerdison en Malguenac évêché de Vannes sous le duché de Pontivy et Noble Guillaume Guynement Sieur de Lesmabon et Guernarchant demeurant en son manoir de Lesmabon. Des héritages de la dite Nicolle Rolland échue de la succession de Marie Le Grand sa mère pour des terres et une tenue noble au village de tregonval avec maisons, parcs, prairies, issues et franchises tenus à feage par Lorans Bercot et Jan Le Gac pour 10 livres et 16 sous à la Saint-Michel plus d'autres héritages profité à pareil titre par le dit Bercot et Guillaume Le Cam époux de Marie Baneat pour 4 livres et d'autres etc...

Item autre convenant profité par Lorans Le Minter, Pierre Le Bontez, Pierre Le Cam situé aux appartenances de Tregonval.

Item une garaine et un convenant profité à domaine congeable par Augustin Cloarec.

Item Anne Hervé veuve de Henry Le Bouchis à Tregonval

Item Henry Le Chiquat demeurant au Goazcazre en Botmel époux de Françoise Thomas à Tregonval

Item Jan Rivoallen de Kerguern en Duault à Tregonval

Item Guillaume Thomin de Kerunet époux de Hellaine Jegoude au village de Kerloch

Item Bertrand, Jan et Hervé Arrivoal, Bertrand Guenegou de Goasarlay

Item Pierre Gueguen dit Colyer pour des terres à Resperyou

La totalité acheté par Guillaume Guynement pour 900 livres tournoi.

Les contrats ci-dessus détaillés et en trois parties.(Images 38 à 46)

Voir également autres contrats image 56 à 61.

23- 19/04/1617 Contrat entre Noble Guillaume Guynement et Yvon Floch du village de Loguel du prieuré de Landugen pour des terres à Kergouroch. (Image 46 et 47)

24- 12/06/1618 Contrat entre Pierre Le Bontez du village de Kermen paroisse de Mezle de la succession collatérale de Louis Le Bastard son cousin sur les droits échus à Louis Morvan et Plesou

Le Bontez pour des terres situées à Lesmabon cédées à Noble Guillaume Guynement.  
Second contrat entre Le dit Le Bontez et Maître François Gouiquet.  
(Images 48 à 49) Autre contrats à Lesmabon avec Plesou Thomas x Yves Goujon ou Gouyon  
(images 64 à 67)

25- 7/01/1618 Contrat entre Noble Guillaume Guynement et damoiselle Françoise du Drevec Dame de Lesiour demeurant au château de Trobodenec en Ploudaniel et comme procuratrice de Noble et puissant Laurans du Drevec Seigneur de Kerouryen cède au sieur Guynement des terres situées en Plougonven (Images 49 à 52)

26- 8/05/1619 Contrat entre Noble Guillaume Guynement et Pierre Le Parcheminer du village du Neveit pour des terres à Kerdacquet.

27-3/11/1619 Contrat entre Noble Guillaume Guynement et Pierre Le Bontez demeurant au village de Kermen paroisse de Maël pour des terres au village de Trégonval dont une partie sur la seigneurie de Kermabillou.

28-15/07/1619 Contrat entre Guillaume Guynement et Allain Guillou demeurant au Hengleau pour des terres au dit village. Terres acquises par le dit Guillou de Guillaume Auffret, Morice et Bertrand Guenegou avec comme garant Yvon Cottonec. (Images 54 et 55)

29- 10/06/1620 Contrat entre Guillaume Guynement et Yves de la Boissière Sieur de Keraslouant, Kerret, Kerjezequel demeurant au manoir de Kerazlouant en Botmel pour des terres à Calanhel. (Images 55 et 56)

30- 7/05/1621 Contrat entre Guillaume Guynement et Yvon Le Bihan demeurant au lieu de Kergouroch pour des terres du dit lieu (Images 61 à 63)

31-2/09/1621 contrat entre Guillaume Guynement et Henry Le Trividic et Anne Contellec sa femme demeurant au village de Kerherviou de la succession de feu Marie Le Scouarnec mère de la dite Anne du partage entre elle et ses causayants pour des terres a Kerdacquet. (images 67 à 69).

32-5/02/1622 Contrat entre Noble Pierre Arrel écuyer Sieur de Kermerchou et Leurven demeurant au manoir de Leurven en Ploumilliau pour des terres à Plouigneau (Images 70 à 71)

33-27/02/1622 Contrat entre écuyer Henry du Rechou Sieur de Pouazin demeurant en son manoir du Rechou en la paroisse de Plebian pour Lucesse Arrel sa compagne pour des biens échus de sa mère demoiselle Françoise de Kermerchou en son vivant dame du nom et de Leurven et Noble Guillaume Guynement pour des terres situées en Plouigneau. (images 71 à 73)  
Autres contrats à Plouigneau (pages 85 à 88)

34-11/05/1622 Contrat entre Guillaume Le Parcheminer de Runargantec en Landugen vend 2 parcelles situées aux appartenances de la Montagne dit la Montaigne de Duault échus de la succession de Yvon Le Parcheminer son père à écuyer Guillaume Guynement pour 7 livres et 4 sous. (image 74)

35-30/03/1616 Contrat concernant un chemin de servitude nommé « An Menez Bras » entre feu écuyer Maurice Guynement et feu Vincent, Henry et Hellaine Auffret et Marie Le Fou ou Le Sau échus de feu Henry Le Fou échus de feu Radégonde Le Fou fille du dit Henry décédée sans hoir de corps suivant le partage de la succession à Pierre Corgat époux de Catherine Guillaume, Jan et Guenolay Calvez. (Images 75 et 76)

36-2/03/1624 Contrat entre Noble Pierre Arrel Sieur de Kermerchou, Leurven, Le Queleenec demeurant au manoir de Leurven en Ploumilliau de la succession de Françoise de Kermerchou sa mère et Guillaume Guynement pour le lieu et métairie de Guernanlouarn situé en Guerlesquin d'autres en Plounérin pour 840 livres (images 76 à 80)

Autres contrats entre les mêmes personnes le 15/08/1623 pour des terres à Roslogot en Ploumilliau. (images 80 à 83)

Le 22/09/1620 Contrat passé par Mr Estienne Hersart Sieur de la Violaye demeurant à Morlaix procureur de Pierre Arrel qui vend à Damoiselle Marye Le Dourguy veuve de noble homme Nicolas Le Bloussart vivant Sieur de Kertanguy résidant en la ville close de Morlaix la métairie noble de Kervezec située en la paroisse de Garlan pour 600 livres. Terres rachetées à Marye Le Dourguy par Guillaume Guynement dans le contrat suivant. (Images 84 à 85)

37-27/11/1627 Contrat d'échange entre écuyer Guillaume Guynement et Tanguy Le Marant Sieur de Kerberiou et Damoiselle Janne Ballavenne sa femme des héritages de sa mère Anne Calloet demeurant à Morlaix pour des terres à Plouigneau et Plougouven. (Images 88 à 90)

38-14/11/1629 Contrat entre Jan Le Gouez demeurant au village de Keranmellin au pryeuré de Landugen vend des terres au village de Restellou en Botmel (images 91 et 93)

39-2/07/1629 Contrat entre Damoiselle Anne Couatellez dame de Kerbourne femme de Noble de Laurent Le Moyne demeurant au manoir de Goasuoazlé en la paroisse de Plougouven cède la métairie de Pocudon en Plougouven à Guillaume Guynement pour 594 livres. (images 93 à 98).

40- 14/04/1630 Plainte déposée par Guillaume Guynement envers Guillaume Guenegou de Roscollet pour avoir bloqué le chemin de servitude. Il se présente François Guenegou son fils au village de Laneves, Louys Le Gal mari de Claude Guenegou demeurant à la Villeneuve Guezennec en Botmel (images 98 à 102)

41-14/10/1628 contrat entre Honorables gens Paul Simon et Janne Le Barzic sa femme demeurant rue de Bours en la paroisse de St Martin à Morlaix transporte à Maitre Pierre Le Barzic frère de la dite Barzic demeurant au lieu noble de Goazcaizre en Botmel pour une maison rue du Bours pour 289 livres qu'elle doit à son frère. Le dit Barzic époux de Marie Theunou (images 102 à 105)

42-29/08/1630 Procès et plainte entre Guillaume Guynement et Mesire Claude Fleuriot Sieur de Kerlouet pour un litige concernant 2 pièces de terre près de Lesmabon. (images 105 à 107)

43-16/06/1630 contrat entre Guillaume Guynement a baillé à Yvon Le Duault du lieu noble du Cozquaer en Duault un vieil emplacement de maison appelée « Ty an brienigou » anciennement près du Fault Bihan profité par René Le Duault (images 107 à 109)

44-9/06/1632 plusieurs Contrat de Guillaume Guynement avec Jeanne Thomas du Treusvern (épouse de Goatgoureden) fille de Mathurin Thomas Sieur de la Villemen (Images 109 à 113)

45-16/12/1630 Contrat entre Marie Even veuve de François Billyou demeurant au village de Lesmabon pour une maison à Roscollet vendu à Guillaume Guynement. (images 113 à 114)

46-28/02/1635 Jan Borcallac demeurant au Penker en Calanhel et Allain Le Guilloux de la Haye en Calanhel vendent à Guillaume Guynement une pièce de terre située au Penker en Calanhel (image 115)

47- 16/04/1636 Contrat entre Maitre Yves Laisné notaire royal en la juridiction de Carhaix et honorable Janne Kerhervé sa compagne demeurant au bourg de Saint-Serves en Duault vendent des

pièces de terre à Guernblat en Duault à Guillaume Guynement (images 115 à 116)

48-19/03/1636 Contrat entre Noble Guillaume Guynement et et Nobles gens Rolland Floid et Charlotte Keromen sa compagne sieur et dame de Treguibay demurant au lieu noble de Rosnezn (rosneven) en la paroisse de Pestivien. Ils vendent la moitié du lieu Goazlouet situé en Pestivien pour 960 livres. (Images 117 et 118)

49-4/06/1636 Contrat entre noble et puissant messire Marc du Perier Seigneur du Menez, Toulgoat, Rumeur, Loguevel demurant actuellement en son manoir de Loguevel vend à Guillaume Guynement 3 tenues au village de Clevetern situé en Quelen fillette de Duault pour 1500 livres.

GCHPOLLER